



## Logement dans un état lamentable, différent à la remise des clés

Par **novaille**, le **12/12/2010** à **19:46**

Bonjour,

J'ai signé un bail débutant au 1er decembre 2010.

Or, entre le jour de la visite et le jour de la remise des clés, le logement n'est plus du tout dans le même état. Et le propriétaire ne m'avait pas avertit qu'il y aurait de tels changements.

Puis-je faire annuler le bail? le dénoncer?

Ou mon seul recours est-il de déposer un préavis de 3 mois?

J'ai en outre payé le mois de décembre, ainsi le dépôt de garantie, mais je ne peux occuper les lieux en l'état... Et je n'ai pas reçu de copie du bail..

Merci pour votre aide!!

Bien cordialement.

Par **Marion2**, le **12/12/2010** à **20:41**

[citation]entre le jour de la visite et le jour de la remise des clés, le logement n'est plus du tout dans le même état. Et le propriétaire ne m'avait pas avertit qu'il y aurait de tels changements.  
[/citation]

Merci de nous donner de plus amples explications si vous souhaitez que l'on vous aide.

Expliquez-nous les changements qui ont eu lieu entre votre visite et votre arrivée dans le logement.

Par **novaille**, le **13/12/2010** à **21:05**

Et bien j'ai fait des photos... Mais les revêtements de sol et de mur ont été arrachés pour laisser place à des carrelages très vétustes et fissures... La cuisine a été démontée alors qu'elle était censée rester équipée... Etc.  
Merci beaucoup pour votre aide!

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **22:08**

Le bail mentionne-t-il

- cuisine
- cuisine équipée
- cuisine aménagée
- cuisine aménagée et équipée ?

Quand vous avez visité, le logement était occupé par des locataires ?  
Il reste quoi au mur maintenant ?

Par **novaille**, le **14/12/2010** à **08:43**

Je n'ai pas la copie du bail et je n'ai pas fait attention car je ne me suis pas méfiée!  
Le logement était occupé par les anciens locataires qui ont eux même engagé une procédure contre ces propriétaires....  
Il y a à présent un carrelage troué et fissuré sur les murs...  
Les propriétaires réclament le loyer de décembre ux anciens locataires car leur bail court jusqu'au 31/11 alors que j'ai payé décembre, mon bail débutant le 1/12...  
L'appartement a été visité le 22/10  
et j'ai signé le bail vers le 10/11...  
Merci encore!

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **09:44**

[citation]Je n'ai pas la copie du bail et je n'ai pas fait attention car je ne me suis pas méfiée!  
[/citation]

Ce n'est pas une question de méfiance, on a toujours son exemplaire de bail.

Il est possible que simplement, la cuisine ait été aux locataires qui sont, légitimement partis avec. A voir avec la rédaction du bail concernant la cuisine  
Si peu que ce soient aussi les locataires qui avaient recouverts le carrelage (étonnant du carrelage sur les murs sauf cuisine et sdb). C'était quoi ces revêtements ?